

18.05.2018, 18:04

Le bois neuchâtelois mieux promu

ABONNÉS



Le chantier du CPLN, ici en 2015, une occasion manquée dans le recours au bois. archives david marchon

18.05.2018, 18:04

Le bois neuchâtelois mieux promu

PAR FRÉDÉRIC MÉRAT

FORÊT Le gouvernement neuchâtelois veut mieux soutenir le bois indigène. Son utilisation devra être étudiée dans chaque projet de l'Etat.

Les adeptes du bois d'ici espèrent que l'occasion manquée pour les travaux au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) sera la dernière. Par le biais d'une modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts, l'Etat réaffirme en tout cas sa volonté de promouvoir les ressources de ses forêts.

"A l'image du CPLN, où il n'y a que quelques touches de bois de la région, le recours au bois indigène dans des constructions de l'Etat n'est pas suffisant", souligne Laurent Schmid, président du Club bois du Grand Conseil. Après la frustration de constater que du bois de l'Europe de l'Est avait servi pour le bâtiment de Microcity, le lobbying du bois neuchâtelois misait sur l'hôtel judiciaire, refusé en votation populaire.

Vu les difficultés financières du canton, Laurent Schmid doute de voir émerger d'autres projets. Mais qui sait: un agrandissement de l'Université, un centre d'archives à La Chaux-de-Fonds? "Ou des assainissements de bâtiments", suggère l'élu libéral-radical boudrysan.

Lorsque l'on demande aux services de l'Etat un exemple d'un recours au bois indigène, ils citent le Centre forestier de la Montagne de Boudry, réalisé avec les communes de Boudry et Cortaillod et inauguré il y a quatre ans. Le projet de reconstruction du centre forestier de Montmollin s'inscrit dans la même veine.

Désormais, "un réflexe"

Par ailleurs, le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) "veille depuis quelques temps déjà à sensibiliser les acteurs publics lors de projets de construction".

Avec la modification publiée hier, "l'Etat veut concrètement provoquer le 'réflexe bois indigène'", explique le conseiller d'Etat Laurent Favre. Le règlement d'exécution de la loi sur les forêts prévoit déjà "la promotion du bois indigène" pour les bâtiments étatiques et para-étatiques.

"Jusqu'ici, cet article n'a pas vraiment été appliqué", reconnaît Jean-Laurent Pfund, chef du SFFN. Pour que cela change, "ce réflexe du bois indigène s'appliquera à tous nos projets". En clair, le recours au bois, si possible de la région, sera étudié dès le départ.

Le lobby du bois aimerait quelque chose de plus contraignant. Mais l'Etat se heurte à la réglementation sur les marchés publics et à la lutte contre le protectionnisme. La promotion du bois d'ici gagne toutefois du terrain en étant étendue à la production d'énergie, avec les installations de chauffage à distance en particulier.

"Le bois est le matériau le plus écologique", relève Jean-Laurent Pfund. "C'est une ressource renouvelable qui, dans la construction, produit beaucoup moins de gaz à effet de serre que le béton, les briques ou l'acier et permet même de stocker du CO2." L'Etat dispose d'ailleurs de cette matière première en suffisance. Il est propriétaire de 10% des forêts du canton, sur le Littoral, dans les Côtes-du-Doubs ou au Val-deTravers.